Compte-rendu de la CLE
Séance du Mardi 17 Juin 2025 à 9h30 à Frasne

Participants

Réunion plénière de la Commission Locale de l'Eau Haut-Doubs Haute-Loue : 30 participants (liste en annexe)
Membres de la CLE : 23 présents ou représentés, plus 1 mandat, sur 55 membres
Dont collège des élus : 11/28 présents + 0 mandat
Dont collège des usagers : 7/17 présents ou représentés + 1 mandat
Dont collège des services de l'Etat : 5/10 présents + 0 mandat
Autres participants : voir liste en fin de compte rendu (dont COPIL contrat de bassin HDL)

Introduction

Philippe ALPY, Président de la Commission Locale de l'Eau (CLE) souhaite la bienvenue aux participants et ouvre la séance. Il excuse les absents et présente l'ordre du jour.

Ordre du jour du bureau de la CLE

1. Barrage du Lac de Saint-Point – Avis de la CLE
2. Point d'information sur les travaux de restauration des milieux (cours d'eau et milieux humides)
3. Révision du SAGE Haut-Doubs Haute-Loue : Bilan du questionnaire, compatibilité SAGE/SDAGE, modalité de révision
4. Bilan du Contrat de bassin Haut-Doubs Loue
5. Questions diverses
    a. Document d'urbanisme en élaboration ou en révision
    b. Arrivée de l'animateur du Projet de territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE)

1. Etude Barrage du Lac de Saint-Point – Avis de la CLE

Cyril THEVENET (Directeur de l'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue) rappelle rapidement la problématique du barrage du lac de Saint-Point et ses enjeux, justifiant le dossier de reconstruction du barrage qui a été déposé. Il décrit le projet et indique que le dossier de demande d'autorisation environnementale (DAE) et le permis de construire ont été déposés et sont en phase d'instruction et qu'un avis officiel de la CLE est attendu avant le 25/07/2025 sur le projet. Il précise également les incidences en phase chantier et en phase d'exploitation.

Philippe ALPY (Département du Doubs et président de la CLE) remercie pour cette présentation et rappelle la distinction à opérer entre l'EPAGE, porteur du projet, et la CLE, instance émettrice de l'avis. Il insiste sur le caractère indépendant de la démarche.

Cyril THEVENET précise le montage : le barrage est actuellement propriété de l'Etat. Une convention a été passée entre l'Etat et l'EPAGE afin de déléguer sa maitrise d'ouvrage le temps de l'étude préalable, pour déposer le dossier en son nom et une fois l'autorisation obtenue (le cas échéant) le transfert du lac aura lieu juste avant les travaux.

Philippe ALPY rappelle que le protocole de transfert du lac a demandé un travail de fond et un engagement fort. Le chantier est en marche depuis 2015.

Catherine JACQUET (Canoë Kayak Pontarlier) demande la durée estimée des travaux.

Cyril THEVENET répond que l'objectif est de débuter au plus tôt au cours de la deuxième partie de l'été 2026 et qu'ils se dérouleront sur deux années civiles. Il explique que les travaux devront être réalisés en 2 temps afin de maintenir l'écoulement. Il indique que l'impact sur la pratique de canoé kayak a été évoqué en comité de pilotage et qu'en phase chantier, il n'y aura pas de franchissement du barrage possible.

Catherine JACQUET souligne que les questions de calendrier sont essentielles pour avoir une vision concernant la gestion de la base des Grangettes et l'embauche du personnel. Pendant 2 saisons estivales la pratique sera fortement impactée avec sélection d'une base de départ différée.

Gérard MAMET (SOS Loue et Rivières Comtoises et vice-président de la CLE) réagit concernant les trois objectifs identifiés de la reconstruction du barrage. Le premier objectif est clair, le barrage va améliorer la situation des zones humides. Les deux autres objectifs sont le soutien d'étiage et la sécurisation des prélèvements en eau potable. Il rappelle que la réhausse du barrage va ajouter 1Mm3 d'eau dans le lac de Saint-Point. Il demande comment vont être répartis en usage ce volume supplémentaire en indiquant que les associations souhaitent l'affecter exclusivement vers le soutien d'étiage, seule solution pour améliorer la situation des rivières qui ne sont déjà pas en très bon état.

Philippe ALPY répond que l'accord passé avec les services de l'Etat n'avait pas pour objectif de constituer une réserve d'un million de mètres cubes pour l'alimentation en eau potable (AEP) mais en priorité d'améliorer la préservation des zones humides et le soutien d'étiage. Il rappelle en particulier l'étude prospective sur les effets du changement climatique sur la ressource en eau, avec un plan d'action qui demande à chaque gestionnaire d'adopter une gestion sobre de la ressource, d'améliorer les rendements des réseaux AEP et de mettre en place des dispositifs d'économie d'eau en amont. Les documents d'urbanisme ne prendront pas en compte ce volume supplémentaire, car il n'est pas identifié comme « disponible » pour l'AEP.

Gérard MAMET insiste sur le fait qu'il est important de le repréciser.

Philippe ALPY indique que l'ensemble des responsables politiques se sont engagés dans la politique de l'eau. Il rappelle toutefois que le territoire n'est pas à l'abri d'un épisode de pollution majeure. En matière de sécurisation de l'approvisionnement, il souligne que si un problème survient localement, cela devient un problème pour l'ensemble du territoire. Il insiste donc sur la nécessité de prévoir des interconnexions en cas de crise majeure. Il salue par ailleurs le travail mené par la CCGP pour l'amélioration des réseaux et la démarche de sobriété engagée.

Sébastien CANAULT (Agence de l'Eau RMC) indique que le lac se situe sur un territoire identifié comme prioritaire par le SDAGE sur le plan quantitatif. Le PTGE en cours fera l'objet d'une réécriture cette année. L'objectif est clairement de réduire les prélèvements dans les milieux superficiels, et non d'augmenter les prélèvements dans le lac de Saint-Point. Un travail est également en cours sur les ressources stratégiques, avec pour priorité d'acquérir une meilleure

connaissance avant d'envisager une éventuelle diversification des ressources, notamment en explorant des zones plus profondes. Il précise qu'il n'est pas question d'augmenter les autorisations de prélèvement sur le lac. Par ailleurs, le SIE de Joux mène des recherches pour identifier de nouvelles ressources, autres que superficielles.

Gérard MAMET souligne l'ambiguïté de la formulation relative à l'AEP et remercie pour la confirmation.

Cyril THEVENET précise le sens de l'expression « contribuer à assurer l'alimentation ». Il rappelle tout d'abord que des prélèvements sont déjà effectués dans le lac. L'ajout d'un million de mètres cubes permettra de ralentir la baisse du niveau du lac par rapport à la situation actuelle. Cela signifie que le seuil de déconnexion des pompes, atteint notamment en 2018, sera atteint plus tardivement. Il souligne que la majeure partie de ce volume supplémentaire sera bien destinée au soutien d'étiage.

Nicole APPERY (ARS du Doubs) précise que des autorisations sont en cours concernant le projet de rénovation de la station de traitement des eaux à Chaon. Des discussions sont en cours entre la DREAL, la DDT et le SIE de Joux. La base de travail repose sur un volume de prélèvement inchangé, sans augmentation prévue. Toutefois, la possibilité de sécuriser l'alimentation de Pontarlier en cas de besoin, via une eau traitée a minima, reste envisagée — comme c'est déjà le cas actuellement.

Claude LIETTA (Syndicat mixte du Pays du Haut-Doubs) indique qu'un Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable a été élaboré en 2024 par la CCLMHD qui recense les ressources potentielles et les interconnexions nécessaires pour éviter d'avoir recours à des prélèvements dans le lac. Il rappelle que pendant la sècheresse de 2018, le SIE de Joux a dû augmenter ses prélèvements afin d'assurer l'alimentation de certaines communes, en activant un plan de secours.

Raphael KRUCIEN (Département du Doubs) interroge sur la maîtrise d'ouvrage des travaux complémentaires à ceux du barrage, notamment ceux liés à la reprise du tracé du tour du lac et aux réseaux d'assainissement.

Cyril THEVENET indique qu'il s'agira de la compétence de la Communauté de communes Lacs et Montagnes du Haut-Doubs ou du Syndicat mixte des deux lacs.

Aurélia BARTEAU (DDT du Doubs) revient sur les enjeux liés à la reconstruction de l'ouvrage. Elle rappelle que celui-ci présente d'importantes fuites, ce qui empêche l'EPAGE, en tant que gestionnaire, de respecter les courbes de gestion définies à l'époque pour assurer le soutien d'étiage en aval. L'objectif est donc de rendre l'ouvrage plus opérationnel afin de répondre aux deux enjeux principaux : le soutien d'étiage et le maintien des zones humides. Elle souligne également l'enjeu de sécurisation de l'approvisionnement en eau potable, qui reste important et essentiel, tout en précisant que cela ne se traduira pas par une augmentation des prélèvements.

Philippe ALPY rappelle que cinq années d'études ont été nécessaires pour analyser les trois scénarios envisagés, et que le troisième scénario a été retenu, malgré son coût élevé.

Aurélia BARTEAU confirme que beaucoup de temps a été nécessaire pour parvenir à un consensus entre les différents acteurs autour d'un scénario, qu'il y a eu de nombreux débats. Elle précise que l'ouvrage appartient à l'État, mais que c'est ce dernier qui a mandaté l'EPAGE pour concevoir le projet, le déposer, et en devenir in fine propriétaire. Elle insiste sur le fait qu'il s'agit d'un projet partagé avec l'État, et que les différents enjeux ont été pris en compte avec vigilance.

Michel CARTERON (CPEPESC) rappelle que les premières études sur le barrage ont débuté il y a déjà vingt ans. A l'époque le projet prévoyait une réhausse de 35cm, contre 25cm aujourd'hui. Il est satisfait de voir le projet enfin aboutir.

Catherine JACQUET exprime ses inquiétudes quant à la difficulté de franchissement du barrage pour les jeunes pratiquants, en raison de marches trop hautes, de 50 centimètres. Elle indique une préférence pour une passe a canoé qui permettrait un franchissement sans débarquement. Elle rappelle qu'une réunion avait été organisée en avril avec un représentant de la Fédération régionale en charge de la continuité de navigation sur les rivières de Franche-Comté, ou le sujet avait dû être abordé et indique sa surprise que le représentant n'ait pas émis de réserve sur le dispositif de franchissement proposé. Elle indique également que les clapets au milieu de l'ouvrage sont dangereux en cas de crues car les bateaux ne pourront pas attendre en rive droite et risquent de dériver vers les clapets.

Philippe ALPY rappelle que les différents besoins ont toujours été pris en compte. Il évoque une réunion du comité de pilotage à Malbuisson, à laquelle un représentant de la FRCK était présent. Il précise que la construction d'une passe

à canoë relève de la responsabilité financière du propriétaire, tout comme la responsabilité en cas de dérivation de bateaux. Il souligne également que la FRCK s'inscrit dans une logique d'usage de loisirs, tandis que l'EPAGE est en charge de la gestion des usages, incluant la biodiversité, l'alimentation en eau potable (AEP) et le soutien d'étiage. Il insiste sur la nécessité de trouver un équilibre entre les financements mobilisables et le projet de reconstruction.

Catherine JACQUET précise qu'une passe a canoé classique coûterait beaucoup moins cher que l'aménagement proposé qui sera dangereux.

Claude LIETTA exprime son incompréhension en indiquant que le dispositif présenté avait été validé lors du comité de pilotage à Malbuisson dans laquelle tous les organismes étaient représentés.

Catherine JACQUET exprime à son tour son incompréhension en indiquant que leur souhait s'était toujours orienté vers une passe à canoé.

Philippe ALPY clôt le débat en rappellant que le choix a été arrêté lors du dernier COPIL à Malbuisson en 2024 en présence de tous les acteurs. Il rappelle également l'absence de cadre national concernant la responsabilité lors de franchissement des barrages et souligne que les élus en responsabilité d'ouvrages d'art sur des rivières ou lac ont tendance à simplement interdire l'approche des ouvrages à moins de 150m pour ne pas prendre de responsabilité. Il explique que le choix pour le barrage du lac de Saint-Point était de maintenir la continuité sur la pratique du canoë, car cette pratique fait partie de la culture du territoire. Il conclue sur le fait qu'il se souvient de la même conclusion que Claude Lietta sur l'impossibilité d'exiger une passe à canoë.

Cyril THEVENET explique que ce choix a été défini principalement pour des raisons hydrauliques car les gammes de débits à gérer sont très contraignantes. La courbe de gestion définie doit être respectée et elle impose, en basses eaux, de passer tout le débit dans une petite vanne. En été, période principale de descente du doubs en canoé, une passe a canoé ne pourrait pas être alimentée en eau et utilisée. La construction d'une passe a canoé a donc été écartée tout à la fois pour des raisons techniques que financières.

Catherine JACQUET indique avoir bien entendu les éléments présentés, mais tient à souligner les difficultés que cela engendrera pour la pratique de ses adhérents.

Philippe ALPY indique comprendre leurs préoccupations et précise qu'un temps de réflexion sera prévu afin de définir un dispositif permettant de limiter les risques de dérive des embarcations. Il ajoute que les modalités techniques seront discutées lors de la phase projet. Il soumet ensuite le projet de reconstruction au vote des membres de la CLE.

Ce projet de reconstruction du barrage du lac de Saint-Point Loue a été adopté à l'unanimité des membres de la CLE, à l'exception d'une abstention.

2. Point d'information sur les travaux de restauration des milieux (cours d'eau et milieux humides)

Cyril THEVENET (EPAGE HDHL) présente un état des lieux des principaux travaux sur les cours d'eau et les milieux humides du territoire du SAGE ainsi que les études en cours visant à engager des opérations de restauration d'ici 2026 ou 2027. Il précise que cette liste n'est pas exhaustive. Si les travaux actuellement en cours sont sous maitrise d'ouvrage de l'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue, d'autres partenaires tels que le CEN Franche Comté, la Fédération de pêche et la Fédération de chasse, peuvent également intervenir pour restaurer les milieux naturels dans le périmètre du SAGE. Pour 2025, ces structures n'ont à priori pas de projets sur le territoire du SAGE.

Il indique également, pour mémoire, les travaux pour lesquels les négociations sont compliquées, du fait de l'accès au foncier sur des secteurs agricoles. Il précise que les travaux réalisés concernent principalement des zones de marais ou des zones humides, ce qui limite leur impact économique. Toutefois, des réticences persistent dans le monde agricole, en particulier face à la réhumidification des sols, qui constitue pourtant l'un des objectifs des travaux. Enfin, il note que les années 2023 et 2024, particulièrement humides malgré le changement climatique, n'ont pas facilité l'adhésion des agriculteurs à de nouveaux projets.

Il présente rapidement les travaux de restauration du Doubs à Arçon, ceux de la Tanche amont et ceux de la tourbière de Métallin-Bouverans.

Concernant les travaux du Doubs à Arçon :

Philippe ALPY remercie l'engagement des élus pour faciliter la maitrise du foncier à l'aide de nombreuses réunions de concertation avec le monde agricole, notamment Olivier Billot, élu de la Communauté de Communes entre Doubs et Loue (anciennement Communauté de communes du Canton de Montbenoit). Il indique que cette phase préalable a duré minimum 2 ans.

Olivier BILLOT (CC Entre Doubs et Loue) confirme que les travaux du Doubs à Arçon sont conséquents, ce qui explique le temps conséquent passé dans le cadre de négociations. Il indique que le projet concerne 49 propriétaires, qui doivent tous signer une convention. L'étude initiale porte sur 23 km, depuis la confluence avec le Drugeon jusqu'à la sortie du défilé d'Entreroche. Un tronçon test de 3,5 km a été retenu pour démarrer les travaux, avec un suivi prévu sur les cinq premières années. Il souligne l'ampleur du travail de concertation mené, incluant des réunions publiques, et les difficultés rencontrées du fait que certains propriétaires ne sont pas locaux, voire suisses. Cinq exploitants agricoles sont concernés, dont certains fortement concernés. Il remercie l'Agence de l'eau pour son soutien déterminant, qui permet la réalisation de ce projet ambitieux représentant 1,2 million d'euros d'investissement TTC.

Philippe ALPY indique qu'un projet situé en amont, sur le territoire de la commune de Doubs, avec une vocation de prévention des inondation, représentant un investissement d'environ 600 000€, est actuellement en projet et ne disposant pas, à ce stade, de financement.

Philippe ALPY rappelle le contexte du projet : la première étude a été réalisée en 2018, portée conjointement par la DDT, la Fédération de pêche du Doubs et le Syndicat mixte des milieux aquatiques du Haut Doubs. Elle visait à établir un diagnostic de l'état écologique et morphologique de la rivière et de proposer des actions de restauration.

En parallèle du fait des assèchements importants, des demandes insistantes, consistant à créer des rehausses autour des principales pertes, émanaient du terrain, notamment de la part des différentes associations de pêche.

Le projet a depuis bien évolué pour aboutir au chantier actuel. Il précise que des prélèvements de matériaux dans le lit du Doubs ont bien eu lieu par le passé : des habitants locaux se souviennent, lorsqu'ils étaient apprentis ou stagiaires dans des entreprises du bâtiment, être venus extraire ces matériaux à l'aide de chargeuses. Aujourd'hui, 15 000 m³ de matériaux seront réintroduits dans le lit du Doubs, notamment de très bons matériaux alluvionnaires d'un chantier de terrassement d'une situé à Pontarlier, ce qui représente environ 1 300 camions.

Aurélia BARTEAU précise que le dossier est encadré règlementairement et que le choix des matériaux a fait l'objet d'échanges avec la DREAL afin de garantir leur conformité avant leur dépôt dans le Doubs.

Cyril THEVENET ajoute que les sédiments actuellement présents dans le Doubs sont de faible qualité, avec une forte présence d'HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques) et de métaux. Les matériaux apportés sont donc de meilleure qualité que ceux en place.

Gérard MAMET interroge sur la stabilité dans le temps des matériaux apportés.

Cyril THEVENET répond qu'il existe deux types d'apports : des matériaux fins (sables et graviers) qui ont vocation à se déplacer, et des matériaux plus grossiers, plus stables, qui resteront en place.

Concernant les travaux de la Tanche aux Fins :

Gérard MAMET interroge sur l'état des sédiments dans la Tanche.

Philippe ALPY répond que chaque territoire est marqué par son industrie au niveau de ses terres, de son eau et de ses sédiments.

Cyril THEVENET confirme la présence importante de métaux lourds dans les sédiments du marais de la Tanche, situé en aval de la zone présentée, ainsi que dans les terres agricoles environnantes. Il indique qu'une analyse des risques est en cours, menée par un ancien industriel local, qui n'est que partiellement responsable des rejets en raison de l'historique du site. Cette étude doit également préciser s'il y a un risque de transfert des métaux vers le fourrage, et que les travaux envisagés dans le marais dépendront des résultats de cette étude.

Philippe ALPY précise que les données partagées en CLE sont publiques et qu'une convention judicaire d'intérêt publique en date du 13 novembre 2023 est disponible pour consultation.

Gérard MAMET insiste sur l'importance de ne pas remobiliser les métaux lourds, afin d'éviter tout risque de recontamination des eaux de surface.

Philippe ALPY remercie et conclut.

3. Révision du SAGE Haut-Doubs Haute-Loue : Bilan du questionnaire, compatibilité SAGE/SDAGE, modalité de révision

Maud LE NAGARD (EPAGE HDHL) présente l'état d'avancement de la démarche de révision du SAGE. Elle rappelle les trois modalités possibles de révision, en précisant que la procédure de « modification » est exclue du cadre de réflexion. Elle précise que le mode de révision retenu implique également un choix entre la durée de révision et la modification de fond du SAGE : choix entre rapidité de la révision pour une révision simplifiée (2-3 ans) ou sur l'ajout de sujets pouvant sembler important nécessitant une révision totale (4-5 ans). Elle indique que le bilan est en cours de rédaction et présente les résultats du questionnaire diffusé en décembre 2024 pour recueillir les avis concernant la mise en œuvre du SAGE sur la période 2013-2023. L'objectif de ce questionnaire était d'interroger l'ensemble des acteurs concernés du territoire, en particulier les élus ne faisant pas partie de la CLE, et d'identifier les points forts, les axes d'amélioration et les sujets à envisager pour une éventuelle intégration dans le SAGE révisé.

Elle conclut en présentant les **thèmes à intégrer obligatoirement** dans le futur SAGE afin d'assurer sa compatibilité avec le SDAGE.

Philippe ALPY indique qu'en 2015, deux ans après l'approbation du second SAGE HDHL, suite à la promulgation de la loi NOTRe, il a été demandé de fusionner deux syndicats mixtes : celui de la Loue et celui de Milieux aquatiques du Haut-Doubs. En parallèle, il avait été demandé de réviser le SAGE. En 2018, face à l'injonction de réviser le SAGE, la priorité a été donnée à la fusion des syndicats. Il se félicite que l'AERMC et les services de l'État aient accepté cette démarche, car avec l'entrée en vigueur du nouveau SDAGE, une nouvelle procédure de révision aurait été nécessaire. Il souligne que le temps pris est justifié par l'intérêt porté aux milieux naturels.

Il note par ailleurs que le taux de réponse au questionnaire est faible, avec seulement 14% de retours. Il reconnaît que ce type de consultation est difficile à mobiliser, et que même les membres de la CLE — lui y compris — n'ont pas été exemplaires en matière de participation.

Gérard MAMET reconnaît ne pas avoir répondu au questionnaire. Il explique avoir commencé à y répondre, mais après deux heures passées sur les premières questions — bien au-delà du temps estimé indiqué dans la présentation — il a abandonné. Il a trouvé que la formulation des questions pouvait donner un sentiment de culpabilité aux personnes ne maîtrisant pas certains sujets. Il n'a pas apprécié la façon dont étaient présentées les choses. Selon lui, si les objectifs du SAGE ne sont pas bien connus et compris, c'est parce que le travail n'est pas correctement réalisé. Il estime qu'il aurait été préférable de réaliser un bilan collectif, plutôt que de solliciter des réponses individuelles.

Philippe ALPY demande si d'autres membres ont tenté de répondre au questionnaire.

Michel CARTERON indique qu'il a essayé, mais étant nouvellement arrivé à la CLE, il ne s'est pas senti à l'aise face aux premières questions portant sur la connaissance du SAGE, ce qui l'a conduit à interrompre sa participation.

Raphaël KRUCIEN quant à lui, indique avoir rempli le questionnaire jusqu'au bout. Il précise s'être senti à l'aise, même lorsqu'il devait indiquer qu'il ne connaissait pas ou ne maîtrisait pas certains sujets. Il explique avoir engagé, dès le début de son mandat départemental en 2021, une démarche d'appropriation de la politique de l'eau, tant au niveau national que local. Il souligne la complexité de l'articulation entre les différents acteurs. Il n'a pas rencontré de difficulté particulière pour répondre et estime qu'il n'y avait aucune intention cachée derrière les questions. Il recommande une réponse instinctive, basée sur sa propre perception des sujets.

Philippe ALPY se félicite de la diversité des ressentis exprimés. Il reconnaît que la présence fréquente d'acronymes dans les documents peut rendre la compréhension difficile.

Yves LOUVRIER (CC du Grand Pontarlier) indique ne pas avoir répondu au questionnaire, principalement par manque de temps. Il rappelle qu'il suit l'évolution du SAGE, qu'il est impliqué dans l'EPAGE et qu'il mesure l'intérêt des travaux de restauration. Il comprend que le fait de ne pas répondre de la part des élus puisse être mal perçu par les techniciens. Il souligne que, pour les élus, le cumul des responsabilités et la multiplication des sollicitations peuvent entraîner une forme de lassitude dans le cas de redondance des sujets.

Sébastien CANAULT indique que lui aussi a parfois dû reconnaître ne pas maîtriser parfaitement certains sujets en répondant au questionnaire, ce qui montre que les élus ne peuvent pas tout connaître. Il estime néanmoins que le questionnaire est intéressant, car il a permis d'ouvrir la discussion actuelle. Il souligne qu'il apparaît clairement que peu de personnes sont réellement informées du contenu précis du SAGE et de ce qu'il contient. Depuis sa révision en 2015, l'information circule difficilement, ce qui limite la bonne appropriation du document par les acteurs du territoire.

Philippe ALPY ouvre la discussion sur le choix entre une révision partielle ou totale du SAGE, en soulignant l'importance de cette décision pour une bonne gestion de l'eau, dans l'intérêt des populations. Il rappelle que ce choix implique un arbitrage entre la durée de la procédure et la profondeur des modifications : une révision totale s'étendrait sur environ 5 ans avec des exigences importantes, tandis qu'une révision partielle serait plus rapide, mais ne permettrait pas d'intégrer de nouveaux sujets majeurs. Il insiste sur le fait que la révision ne doit pas être dictée par une pression extérieure, mais guidée par les besoins du territoire.

Jeanne MORIZOT (DREAL BFC) précise les différences entre révision totale et partielle, en rappelant qu'une nouvelle modalité a été introduite fin 2024. Elle explique que la notion d'économie générale du SAGE permet de déterminer le type de révision : si les changements sont significatifs, une révision totale s'impose ; s'ils sont plus limités, une révision partielle est possible. Elle met toutefois en garde contre un mauvais choix de procédure, qui pourrait fragiliser juridiquement le SAGE en cas de contentieux. Elle assure que les services de l'État accompagneront la procédure de mise en compatibilité avec le SDAGE. Le positionnement devra tenir compte de l'impact des modifications sur les tiers et de la présence ou non des thématiques pressenties dans le SAGE actuel.

Philippe ALPY remercie pour ces précisions et estime que si une révision de 5 ans est nécessaire pour intégrer les résultats des dernières études, il vaut mieux prendre ce temps plutôt que de risquer un SAGE juridiquement vulnérable.

Raphaël KRUCIEN demande des précisions sur les risques contentieux évoqués.

Jeanne MORIZOT explique qu'un particulier ou un usager pourrait contester le SAGE pour vice de procédure, ce qui remettrait en cause sa valeur juridique.

Cyril THEVENET précise que le principal risque concerne le règlement du SAGE. Il prend l'exemple de la règle actuelle, qui interdit quasiment toute destruction de zones humides, allant au-delà de la législation nationale. Ainsi, en cas de projet soumis à déclaration ou autorisation au titre de la loi sur l'eau, la destruction ou la dégradation d'une zone humide est interdite sur le territoire du SAGE. Il anticipe que cette règle pourrait être remise en question lors de la révision, et souligne que toute nouvelle règle plus contraignante pour les tiers ou les collectivités pourrait poser problème.

Raphaël KRUCIEN demande comment s'applique la loi en cas de destruction de zone humide sur le territoire.

Aurélia BARTEAU répond qu'une plainte est déposée, suivie d'un contrôle puis d'une demande de remise en état. Si un projet soumis à la loi sur l'eau est situé dans le périmètre du SAGE et implique potentiellement la destruction d'une zone humide, la DDT informe que le projet ne pourra pas aboutir. Elle précise que si le futur SAGE va encore plus loin, ce qui est légalement possible, un tiers pourrait contester cette évolution, notamment s'il avait un projet antérieur à la révision. Tout vice de procédure pourrait alors affaiblir juridiquement le document.

Raphaël KRUCIEN demande si un SAGE qui va plus loin que la loi a la même force juridique que la loi nationale.

Cyril THEVENET confirme qu'un SAGE s'impose à l'administration.

Yves LOUVRIER partage un exemple concret d'un projet communal qui a du être modifié suite à cette règle : un projet de réhabilitation d'une ancienne usine en friche au pied du château de Joux depuis 6 ans, visant à créer des cellules commerciale et un parking, en partie situés en zones humides, ce qui a conduit au refus du projet initial. Le projet a été retravaillé et revu à la baisse pour respecter le règlement du SAGE.

Philippe ALPY rappelle que le rôle du SAGE est d'accompagner les porteurs de projet, car les sujets sont complexes et croisent plusieurs réglementations, en plus du code de l'urbanisme.

Raphaël KRUCIEN fait le lien avec la notion de flux admissibles et indique que si ce sujet est intégré au SAGE, il deviendrait contraignant. Il dit mieux comprendre les risques de contentieux évoqués.

Valérie VUITTON (FRCL) demande des précisions sur le périmètre du SAGE, ayant vu les termes « Haut-Doubs Haute-Loue » et « Haut-Doubs Loue », et travaillant à la fois sur les départements du Doubs et du Jura elle souhaite accompagner au mieux les fromageries.

Maud LE NAGARD répond que le règlement du SAGE s'applique au périmètre "Haut-Doubs Haute-Loue", tandis que le périmètre "Haut-Doubs Loue" correspond au contrat de bassin, une déclinaison opérationnelle élargie à la basse Loue, sans valeur réglementaire

Cyril THEVENET ajoute que le périmètre du SAGE sera également requestionné lors de la révision du SAGE. En cas d'extension, le règlement s'appliquera aux nouvelles communes intégrées. Il rappelle qu'en 2012, la question de l'intégration de la Basse Loue s'était posée, mais n'avait finalement pas été retenue.

Maud LE NAGARD précise que le questionnaire n'avait pas pour objectif de mettre en difficulté les répondants en cas de méconnaissance, mais plutôt de questionner l'efficacité de l'animation et de la communication autour du SAGE.

Philippe ALPY souligne que l'intérêt du règlement est ressorti comme point fort du SAGE et comme de nombreux élus ont répondu au questionnaire, cela montre leur intérêt pour le règlement.

Yves LOUVRIER nuance ce propos en rappelant que seules 39 réponses ont été reçues sur 271 sollicitations, ce qui reste faible.

Raphaël KRUCIEN s'interroge sur l'opportunité de relancer l'enquête, suite à cet échange, afin d'obtenir davantage de réponses.

Yves LOUVRIER estime que l'évaluation des politiques de l'eau est encore récente (environ 20 ans) et que les résultats viendront avec le temps. Il évoque l'exemple des travaux de reméandrement de la Morte, engagés il y a dix ans, qui avaient suscité une opposition initiale de la population, avant que celle-ci ne s'approprie le projet. Il insiste sur le fait que le concret est essentiel pour susciter l'adhésion.

Michel CARTERON considère qu'il n'est pas nécessaire de relancer un nouveau questionnaire. Il explique qu'un retour de 39 réponses sur 271 destinataires est un résultat en soi, bien qu'il soit peu satisfaisant. Ce faible taux de réponse montre la nécessité d'être plus pédagogue pour expliquer le SAGE révisé.

Gérard MAMET réagit à deux conclusions de l'enquête : « la communication sur le SAGE doit être améliorée » et « la concertation territoriale et les modalités de décision doivent être améliorées ». Il estime que l'animation du SAGE est insuffisante. Il se souvient d'avoir participé à des rencontres nationales à Lille et il avait eu l'impression que dans certains endroits l'animation autour du SAGE était plus conséquente que celle du SAGE Haut-Doubs Haute-Loue. Il explique que le terme d'animation recouvre l'explication, la concertation…

Philippe ALPY indique qu'actuellement, avec l'ensemble des canaux de communication, la population est saturée d'information et qu'augmenter l'effort de communication n'aura d'effet que si les gens s'intéressent au sujet. Concernant l'animation, il rappelle que les membres de la CLE sont déjà très sollicités, et qu'il ne souhaite pas imposer davantage de réunions à ses équipes sans justification. Il évoque la complexité du contexte actuel, notamment avec la loi Duplomb, qui remet en cause des années de travail sur les zones humides. Il cite l'exemple des zones Ramsar, initialement fondées sur le volontariat des agriculteurs et des élus, mais qui se voient aujourd'hui soumises à des règles supplémentaires pour l'obtention des aides PAC, ce qui fragilise la dynamique locale. Il alerte sur le fait que si la loi Duplomb est adoptée, 30 ans de travail de terrain pourraient être remis en cause.

Gérard MAMET indique qu'il s'agit de la confrontation entre intérêt général et les intérêts particuliers en insistant sur le fait qu'il faut favoriser l'intérêt général.

Sébastien CANAULT indique qu'un accompagnement juridique pourra être mobilisé une fois la réflexion sur la révision du SAGE engagée, afin de garantir la solidité juridique du futur document.

Yves LOUVRIER demande enfin quel est le coût d'une révision partielle par rapport à une révision totale.

Cyril THEVENET répond que le coût est essentiellement lié aux moyens humains : l'animatrice de SAGE. Il précise qu'un appui sera peut-être nécessaire pour que la révision ne dure pas trop longtemps, car la révision du SAGE se fait en parallèle de l'animation quotidienne du SAGE.

Sébastien CANAULT indique que l'Agence de l'eau soutient les postes d'animation à hauteur de 70 % dans le cadre de son douzième programme d'intervention.

Philippe ALPY souligne la complexité des sujets abordés, notamment ceux liés aux flux admissibles et au PTGE.

Stéphane PARRA demande quelles sont les exigences relatives aux ressources stratégiques et aux zones de sauvegarde.

Cyril THEVENET rappelle les définitions : une ressource stratégique est une ressource souterraine identifiée par l'Agence de l'eau en 2013 de grande taille et qui ont un enjeu majeur pour l'eau potable dans le futur. Le but est de les préserver et qu'il n'y ait pas l'installation d'une grande zone polluante qui risque de compromettre cette ressource future. Des zones de sauvegarde, comparables aux périmètres de protection de captage mais à une échelle plus large, seront définies pour limiter les usages susceptibles de compromettre la qualité de ces ressources. Il précise que 20 ressources stratégiques ont été recensées dans le périmètre du SAGE, mais que leur délimitation reste approximative. Des études complémentaires seront nécessaires, avec une échéance fixée à fin 2027 par les services de l'État. Il questionne au sujet des moyens, du temps nécessaire, d'une priorisation des ressources stratégiques… il rappelle que le coût est conséquent.

Philippe ALPY précise que les usages mentionnés concernent aussi bien les forages que l'agriculture, les industries polluantes…

Nicole APPERY précise que les ressources identifiées en 2013 étaient pressenties, et que certaines pourraient être retirées de la liste, tandis que d'autres, non identifiées à l'époque, pourraient être ajoutées à l'issue des études.

Philippe ALPY interroge sur les modalités de protection de ces ressources, parfois très étendues.

Nicole APPERY répond que la zone de sauvegarde ne correspond pas nécessairement à l'ensemble de la ressource stratégique.

Sébastien CANAULT insiste sur l'enjeu d'une intégration de ces ressources dans les documents d'urbanisme. Il confirme que la liste de 2013 est évolutive, en fonction des résultats des études à venir.

Stéphane PARRA (Département du Doubs) indique que la liste de 2013 a été réalisée par des hydrogéologues et qu'il s'agit bien de ressources pressenties. Des études complémentaires sont nécessaires pour évaluer leur quantité et leur qualité.

Maud LE NAGARD précise que la définition des zones de sauvegarde sur le territoire se fera en trois phases. La première phase sera une phase de bibliographie pour définir les études complémentaires à mener pour chaque ressource identifiée en 2013. Les ressources stratégiques seront validées en fonction de la quantité et de la qualité de ces ressources puis les zones de sauvegarde des ressources stratégiques confirmées seront délimitées.

Mathieu GUYOT (Grand Besançon Métropole) indique que le GBM a engagé une démarche similaire, également structurée en trois phases, avec une durée estimée entre 4 et 5 ans.

Cyril THEVENET indique qu'il faudra sans doute apporter une notion de priorité de traitement de ces ressources stratégiques en fonction du calendrier de révision du SAGE. Il alerte sur le fait que si l'on souhaite intégrer les résultats complets des études sur les ressources stratégiques, cela allongera considérablement la durée de la révision. Il précise également que l'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue ne pourra probablement pas porter seul l'ensemble de ces études, en raison de leur coût élevé.

Philippe ALPY conclut qu'une priorisation des obligations sera nécessaire si l'on souhaite finaliser la révision avant 2030.

Aurélia BARTEAU confirme qu'il faudra poursuivre les échanges entre services de l'Etat et EPAGE pour s'accorder sur les modalités de révision du SAGE.

Philippe ALPY exprime son inquiétude quant au risque que l'étude sur les ressources stratégiques retarde la révision du SAGE. Il demande s'il est possible d'intégrer cette thématique dans le document sans que cela pénalise l'avancement global de la procédure.

Jeanne MORIZOT indique qu'il est envisageable d'inclure un plan d'action spécifique dans le SAGE, identifiant les suites à donner à la démarche sur les ressources stratégiques, même si tous les éléments ne sont pas finalisés. Elle précise toutefois que l'absence de toute mention de ce sujet dans le futur SAGE poserait un problème de compatibilité avec le SDAGE.

Point d'information

Aurélia BARTEAU souhaite informer les membres de la CLE concernant un échange avec les autorités suisses pour établir un nouvel accord-cadre sur le Doubs franco-suisse afin de se mettre d'accord sur des engagements de part et d'autre de la frontière pour préserver le Doubs franco-suisse, notamment sa qualité. Les discussions concernent les modalités de partage et d'échange sur les travaux qui pourraient impacter le Doubs, comme c'est déjà le cas au niveau de la frontière. Elle précise que les discussions portent également sur un élargissement de la zone de coopération, en intégrant la boucle suisse et le Doubs en amont de la frontière.

Philippe ALPY se dit favorable à cette démarche et souligne l'importance de travailler en bonne entente avec les partenaires suisses. Il indique que la CLE est disposée à partager ses travaux dans ce cadre.

Philippe ALPY remercie et conclut.

3. Bilan du Contrat de bassin Haut-Doubs Loue

Maud LE NAGARD (EPAGE HDHL) dresse succinctement le bilan du Contrat de bassin Haut-Doubs Loue, réalisé par Valentin HARANG, en présentant l'avancement des actions, en identifiant les points de blocages et détaillant le bilan financier du contrat.

Claire RENAUD (Syndicat Mixte Doubs Loue) intervient à propos des travaux menés sur la zone pilote de la Basse Loue. Elle indique que la démarche a bien été engagée, mais que le contexte foncier reste complexe, avec des demandes exprimées pour mieux évaluer les impacts hydrologiques des interventions.

Gérard MAMET s'interroge sur le report de la prise en compte des flux admissibles. Il regrette que la CLE n'ait pas réagi aux mortalités piscicoles survenues en début d'année dans les cours d'eau franc-comtois. Il identifie trois leviers pour améliorer la situation : le travail sur la morphologie, le travail sur l'assainissement et le travail sur les flux admissibles. Il ajoute que l'étude Nutrikarst met en évidence la nécessité d'agir prioritairement sur les nitrates et phosphates d'origine agricole et indique que pour améliorer la situation, il faut trouver une action qui porte sur les trois sujets en même temps. Il mentionne également les travaux de Gilles Sené, qui montrent que la qualité de l'eau de la Loue est fortement influencée par le bassin versant de Pontarlier, notamment en ce qui concerne les micropolluants.

Philippe ALPY complète en indiquant que l'étude Nutrikarst, portée par le BRGM et la Chambre d'Agriculture du Doubs et du territoire de Belfort, a été largement diffusée au sein de la CLE. Il reconnaît qu'un travail de pédagogie reste nécessaire. Il réfute l'idée qu'aucune action ne soit menée sur le territoire, soulignant que les dynamiques d'animation et de persuasion prennent du temps. Il observe une prise de conscience croissante des élus, notamment à travers les programmes de travaux et les demandes de subventions. Il se réjouit que la question des flux admissibles soit désormais intégrée à l'ordre du jour de la CLE et au futur SAGE. Il rappelle également les travaux bibliographiques menés par l'Université de Franche-Comté sur les concentrations admissibles, qui avaient suscité des tensions lors de leur présentation initiale.

Aurélia BARTEAU salue les efforts menés par les fromageries et indique que 100% des rejets des fromageries situées dans le département du Doubs sont conformes actuellement.

Gérard MAMET rappelle le rôle de l'association SOS Loue et rivières comtoises, qui avait alerté sur les rejets polluants de fromageries, et qui avait été accusée d'agribashing par le préfet de l'époque.

Philippe ALPY reconnait que les services de l'Etat ont mis un peu de temps à s'emparer du sujet mais qu'une fois mobilisés, les avancées ont été notables. Il souligne que l'ensemble de la filière s'est engagé dans une démarche d'amélioration, avec à la clé plusieurs mises en demeure.

Valérie VUITTON nuance en précisant que cette dynamique d'amélioration était déjà engagée par la filière, et que des contraintes administratives et réglementaires supplémentaires sont venues s'y ajouter.

Philippe ALPY remercie et conclut.

5. Questions diverses

a) Document d'urbanisme en élaboration ou en révision

Maud LE NAGARD (EPAGE HDHL) présente les documents d'urbanisme qui ont concerné le SAGE HDHL pour avis ou pour contribution. Elle indique que le PLUi de la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins est arrêté et que l'avis de la CLE est attendu pour le 23 juillet 2025. Un bureau de CLE sera organisé en visio-conférence début juillet pour établir l'avis.

b) Arrivée de l'animateur du Projet de territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE)

Maud LE NAGARD (EPAGE HDHL) indique l'arrivée mi-aout de Joti ROUILLARD, en tant que futur animateur du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau. Il sera également en charge de l'étude de définition des zones de sauvegarde des ressources stratégiques et de la finalisation du Plan de Gestion Stratégique sur les Milieux Humides (PGSMH).

Philippe ALPY remercie et conclut.

La séance est levée à 12h15.

Liste des invité(e)s et participants

NOM Prénom	Structure	Présence
Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements, et des établissements publics locaux		
ALPY Philippe	CD25 / Président de la CLE	**Présent**
BILLOT Olivier	CC Montbenoît	**Présent**
BINETRUY Philippe	CC Montbenoît	**Présent**
BOLE Cédric	CC Val de Morteau	Absent
BONDIER-MORET Yann	PNR Haut-Jura	Absent
CALINON Séverine	Département du Jura	Absent
COURVOISIER Claude	CC Altitude 800	Absent
DAVID Franck	Syndicat Mixte Doubs Loue	Excusé
DEFRASNE Daniel	CC Grand Pontarlier	Absent
FAGIANI Patricia	CC Lacs et Montagnes du Haut Doubs	**Présente**
GIROD Louis	CC Frasne Drugeon	**Présent**
GRENIER Jean-Claude	EPAGE HDHL	Excusé
HUOT MARCHAND Bernard	CC Loue Lison	Excusé
KRUCIEN Raphaël	Département du Doubs	**Présent**
LAGALICE Christian	Président CC Plaine Jurassienne	Absent
LAUBIER Bernard	EPAGE HDHL	**Présent**
LE HIR Sylvie	CC Portes du Haut Doubs	Excusée
LEONARD Landry	EPTB Saône-Doubs	Absent
LIETTA Claude	Syndicat mixte du Pays du Haut Doubs	**Présent**
LOIZON Béatrix	Département du Doubs	**Présente**
MAIRE Pierre	CC Loue Lison	**Présent**
MARGUET Vincent	CC Loue Lison	Absent
ROBERT Gilles	PNR Pays Horloger	Absent
ROGNON Catherine	CC Val de Morteau	Absent
TOUBIN Frédéric	CC Altitude 800	Absent
VALLET Christian	CC Frasne Drugeon	Absent
VOILLOT Fabrice	Région BFC	Absent
VUILLET Christian	Président CC Val d'Amour	**Présent**

Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations		
	Chambre d'agriculture du Doubs et du Territoire de Belfort	Excusé.e
	Chambre de Commerce et d'industrie du Doubs	Excusé.e
	Fédération Départementale de pêche et de protection des milieux aquatiques du Doubs	Excusé.e **Mandat à CARTERON M.**
CHEVALLIER Camille	Fédération départementale des chasseurs du Doubs	**Présente**
	Fédération Française de canoë kayak	Excusé.e
	Doubs Nature Environnement	Absent
CARTERON Michel	CPEPESC	**Présent**
MAMET Gérard (Vice-Président de la CLE collège des usagers)	SOS Loue et rivières comtoises	**Présent**
SCALABRINO Georges	Associations de consommateurs (CLCV)	**Présent**
JACQUET Catherine	Canoë Kayak Pontarlier	**Présente**
	ARIC	Absent
	Syndicats des eaux de la Haute Loue	Excusé.e
	Centre régional de la propriété (CRPF) de Bourgogne Franche-Comté	Absent
VUITTON Valérie	Fédération Régionale des coopératives laitières du Massif Jurassien	**Présent**
GUYOT Mathieu	Grand Besançon Métropole	**Présent**
	Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté	Excusé.e
	Comité interprofessionnel de Gestion du Comté	Absent
Collège des représentants de l'Etat et des établissements publics		
	Préfet de Région Auvergne - Rhône-Alpes, coordonnateur de Bassin	Absent
	Préfet du Doubs	Excusé.e
GOYET PORCHET Sophie (DDT du Jura)	Préfet du Jura	**Présente**
CANAULT Sébastien	AERMC - Délégation de Besançon	**Présent**
MORIZOT Jeanne	DREAL BFC	**Présente**
BARTEAU Aurélia	DDT du Doubs	**Présente**
APPERY Nicole	ARS BFC	**Présente**
	DDETSPP du Doubs	Absent
	Office National des forêts	Absent
	Service départementale du Doubs de l'OFB	Absent

Membres du Comité de pilotage du Contrat de bassin		
	Société viticulture du Jura	Absent
VUILLET Christian	Président du Syndicat Mixte Doubs Loue	**Présent**
	ONF Agence départementale du Jura	Excusé.e
	OFB Service départemental du Jura	Absent
	Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole	Absent
	Fédération départementale des Chasseurs du Jura	Absent
	Chambre d'Agriculture du jura	Absent
	Chambre Commerce et Industrie du Jura	Absent
	Fédération Départementale du Jura pour la pêche et la protection des milieux aquatiques	Absent
	Jura Nature Environnement	Absent
	Délégation ARS du Jura	Absent
Autres participants		
CLERC Guillaume	Département du Doubs	**Présent**
LE NAGARD Maud	EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue	**Présente**
LOUVRIER Yves	CC Grand Pontarlier	**Présent**
PARRA Stéphane	Département 25	**Présent**
RENAUD Claire	SMDL	**Présente**
RIOT F.	Canoë Kayak Pontarlier	**Présente**
THEVENET Cyril	EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue	**Présent**